

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 18 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de décembre à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	33

Nombre de conseillers présent(s) :

BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARRIER Isabelle, CUZIN Sandrine, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, FERRAND Benoît, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, GANDON Francis, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, JOURDAN Milouda, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 5 (ACQUAVIVA Caroline donne pouvoir à GAUTIER Eric, CHARPENTIER Marie-Catherine donne son pouvoir à PECHARD Katia, CONTREL Nathalie donne pouvoir à SCHUTZ Claire, HACHANI Yohann donne pouvoir à HUSSON Serge, MONTOYA Marc-Antoine donne pouvoir à PARENTHOEN Yannick)

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 2 (DE UFFREDI Sabrina, RANC Julien)

Le secrétariat a été assuré par : Matthieu KALITA

Objet : Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT ;

Vu l'urgence de la situation et la mobilisation du Gouvernement et de l'ensemble des associations agréées de sécurité civile pour accompagner la population frappée par cet événement ;

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20241220-D2024-79-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Vu l'appel à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus lancé aux communes et aux intercommunalités par l'AMF, en partenariat avec la Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS ;

Considérant la tragédie aux conséquences humaines, sanitaires et matérielles inédites que connaît Mayotte à la suite du passage du cyclone Chido, le plus dévastateur depuis 90 ans, avec des constats catastrophiques qui continuent de progresser ;

Considérant les besoins urgents auxquels l'archipel est confronté en matière d'accès à l'eau potable, à l'électricité, aux soins, et dont la Protection Civile tente avec d'autres organisations de répondre ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal

- 1) **APPROUVE** le don de 8 000 € à la Protection civile par la Ville de Tassin la Demi-Lune ;
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 18 décembre 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **20 DEC. 2024**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **20 DEC. 2024**

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



Matthieu KALITA
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20241220-D2024-79-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de ville
Place Hippolyte Péragut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46